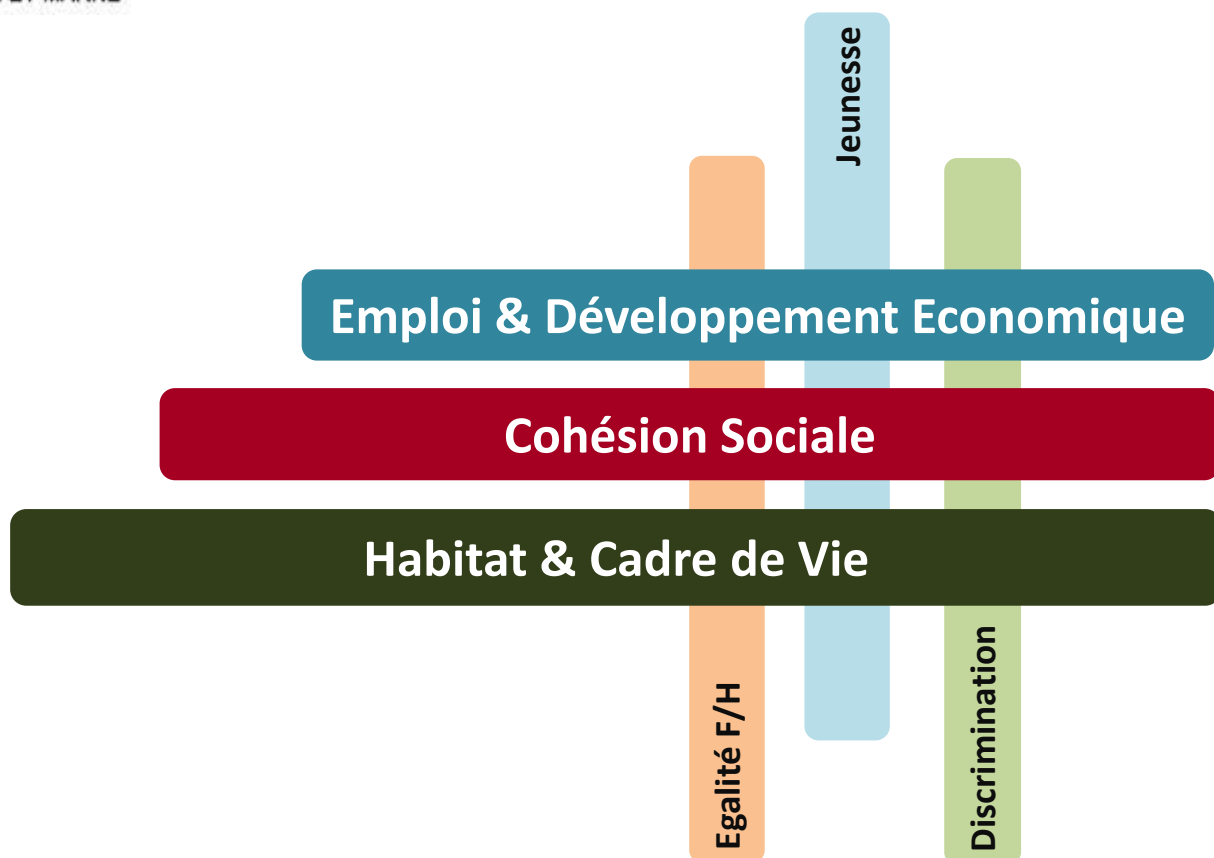


Contrat de Ville

Quartier République

Villeparisis

Communauté de communes Plaines et Monts
de France



Sommaire

Préambule.....	3
Processus d'élaboration du contrat.....	5
Le quartier	6
Diagnostic et enjeux « emploi et économie ».....	9
Diagnostic et enjeux « cohésion sociale ».....	14
Diagnostic et enjeux « cadre de vie».....	26
Les axes transversaux.....	31
Gouvernance.....	34
Suivi et évaluation.....	35
Signataires	38
Annexes	41

Préambule

Cadre réglementaire

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus, car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales. Ce nouveau critère unique a entraîné le classement du quartier « République » de Villeparisis, en politique de la ville.
- Cette décision implique pour les acteurs publics : collectivités, Etat, organismes sociaux, opérateurs publics... l'élaboration d'un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.
- Ce contrat s'appuie sur la construction d'une vision commune de long terme pour ces quartiers, autour de trois piliers fondamentaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations.
- Dans le cadre de ces contrats de ville, des conseils citoyens sont également créés dans les quartiers prioritaires. Ils participent aux instances de pilotage du contrat et constituent un espace ouvert aux initiatives des habitants.
- La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :
 - un contrat unique intégrant autour des trois piliers les dimensions sociale, urbaine et économique et trois axes transversaux (jeunesse, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations) ;
 - un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
 - un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
 - un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.
- A travers ce contrat, **les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à concourir au double objectif énoncé à l'article 1er de la loi : la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et l'amélioration des conditions de vie des habitants.**

Listes des signataires

- L'Etat
- La Commune de Villeparisis
- Le Département de la Seine-et-Marne
- La Région Ile-De-France
- La Caisse des dépôts et Consignations
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- La direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne représentée
- L'Agence Régionale de Santé
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

Les bailleurs

- Adoma
- OPH77
- Résidence Urbaine de France (RUF)
- Pierres et Lumières
- Maison du Cil
- Valophis Habitat
- Trois Moulins Habitats

Processus d'élaboration du contrat

Processus d'élaboration du contrat

- La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
- Le Contrat de Ville de Villeparisis est élaboré à partir d'un diagnostic partagé et participatif du territoire, visant à traiter l'ensemble des enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et de développement économique.
- Ce diagnostic territorial permet de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du quartier prioritaire au sein de l'espace communal et intercommunal. Il permet également d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire et tout particulièrement les services de la ville de Villeparisis et les services de l'Etat. Il associe également étroitement les autres partenaires, institutionnels, ou associatifs.
- Les partenaires qui ont été sollicités sont les suivants : l'ensemble des bailleurs, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison pour Tous, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Education nationale (Inspection, collège), le département via la Maison Départementale de Solidarité, la Police Nationale, les services municipaux et intercommunaux (culture , jeunesse, citoyenneté, éducation, CCAS, citoyenneté, police...), des associations...
- Ces partenaires ont été sollicités à plusieurs niveaux à travers des groupes de travail thématiques, des entretiens bilatéraux, des questionnaires spécifiques...
- Ce travail partenarial a eu pour objectifs de définir des enjeux et les priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux du Contrat de Ville.

Quartier « République »

Le quartier République



Quartier « République »

Éléments de contexte

Un bâti et un environnement de qualité, récemment rénové

- Situé en centre-ville, le quartier est intégré au sein d'un secteur plus vaste « du Vieux Pays ».
- Le périmètre prioritaire a été délimité sur la base d'un unique critère national : la concentration de populations à bas revenu.
- Quartier à vocation majoritairement sociale, ses habitants présentent un revenu médian de 12200€, inférieur à 60% du seuil de bas revenu, mais qui se situe néanmoins dans la strate haute des 5%, pour cet indicateur, des quartiers classés en politique de la ville.
- Il regroupe 1 820 habitants, soit 7,4% de la commune
- Les 15-29 ans représentent 21% de la population (Données CGET), contre 19,7% sur la commune.
- Le quartier a bénéficié d'un projet de rénovation important achevé récemment (en 2012), il présente donc un habitat de qualité répondant aux standards d'attentes des locataires.
- Une majorité de l'habitat appartient au secteur social, gérée par plusieurs bailleurs sociaux : TMH, OPH 77, RUF, Valophis, Maison du CIL, ADOMA, Pierres et Lumières, ... avec des logements en accession à la propriété.
- Une résidence sociale ADOMA est également présente, elle aussi, récemment rénovée destinée à un public à plus faibles revenus et rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire et d'insertion.
- On recense également quelques petites copropriétés dégradées sous forme de maisons de ville

Avec des commodités urbaines et une relativement bonne desserte

- Situé à côté de la mairie et de commerces, le quartier présente de nombreuses commodités urbaines : accessibilité automobile et piétonne, services, école, ...
- Son accessibilité en transport en commun est assurée par un réseau de bus permettant d'accéder à la gare avec un service fréquent, mais centré sur les heures de pointe.

Diagnostic & Orientations

Développement économique et emploi

Développement économique et emploi

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none">- Villeparisis, Plaine et Monts de France- Préfecture de Seine-et-Marne- Tous les membres du service public de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale- Acteurs de l'insertion- Commerces locaux- Ecole de la 2^{ème} Chance, Établissement public d'insertion de la Défense- Acteurs du numérique- Chambres de commerce et d'Industrie- Chambre de métiers et de l'artisanat- Associations de prévention- Organismes de formation- Bailleur	<ul style="list-style-type: none">- Habitants en difficulté d'accès à ou de maintien dans l'emploi- Jeunes de moins de 25 ans- Bénéficiaires du RSA- Porteurs de projets de création d'entreprise- Commerces	<ul style="list-style-type: none">- Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région et de Pôle Emploi- Conventions interministérielles- Conventions avec les bailleurs

Développement économique et emploi

Une forte dépendance du territoire aux emplois extérieurs

- Situé en proximité de Paris et de l'aéroport international de Roissy Charles-de-Gaulle, le territoire de Plaines et Monts de France occupe un positionnement géographique favorable au sein de la région francilienne.
- Néanmoins, à l'échelle de la commune, l'indice de concentration d'emploi (qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un) reste faible, de l'ordre de 0,41 (en 2012) : il est très largement inférieur à celui du département (0,72) et de l'Île-de-France (1,05). Villeparisis reste sous l'influence des pôles économiques extérieurs, notamment de l'aire parisienne et des pôles d'attractivité voisins (Parc des expositions Paris Nord Villepinte...). Seuls 16% des villeparisiens travaillent au sein de la commune et la Communauté de communes ne compte que 16% (en moyenne) de salariés sur la zone aéroportuaire.
- Le territoire a cependant développé un tissu économique relativement important : 8 851 établissements comptabilisés dont 1 031 créations dans les activités du tertiaire, avec l'appui de plusieurs outils de développement : 4 parcs d'activités (dont 1 en projet) et 1 hôtel d'entreprises.

Une nécessité d'accroître la mobilité des publics

- La présence d'un réseau ferroviaire et autoroutier (national, régional, départemental) permet une relative accessibilité vers les pôles d'emploi : Réseau SNCF (RER B), lignes bus (réseau Villepa et Fileo). Pour autant, les infrastructures restent centrées à proximité de la gare et le recours à la voiture est privilégié.

Une faible présence des services publics en proximité

- On note une faible présence du service public de l'emploi sur la commune. Il n'existe pas d'antenne ou de permanence de Pôle emploi, néanmoins la Mission Locale assure une présence d'une ½ journée / semaine. Par ailleurs des services complémentaires sont déjà mobilisés : la Maison de l'Emploi (compétence intercommunale) et le Point d'Information Jeunesse.
- Sur le volet création d'activité, sans être là non plus situés en proximité du quartier ou du centre ville, il existe des dispositifs d'appui et d'accompagnement de projets (évaluation et financement) sur le territoire avec des ateliers thématiques et un accompagnement personnalisé au sein de Pôle Emploi, 2 antennes de la Chambre des Métiers (Meaux et Chelles). Néanmoins, ceux-ci ne semblent pas toujours lisibles et connus des porteurs du quartier, et rarement organisés en parcours (6 entreprises artisanales sont immatriculées au sein du Quartier).
- Enfin, on signalera que le Département via la Maison départementale des solidarités et l'association AIP assure l'accompagnement des bénéficiaires du RSA:

Développement économique et emploi

Un niveau de chômage élevé

- Le quartier enregistre un taux de chômage élevé de 13% (a minima) [données CGET (calcul sur l'IRIS 2010 « taux de chômage » - territoire plus large que le Quartier « République » mais qui l'inclut à 100%) et un nombre de demandeurs d'emploi fin de mois en augmentation (+1%) par rapport à 2014 (T1), représentant 10,5% des demandeurs d'emploi (toutes catégories) de la commune - 230 DEFM en 2015 (T1).
- Selon les données des bailleurs, le taux de chômage reconstitué (sur un échantillon de 502 locataires) s'élève à 16% pour le quartier. En comparaison, le taux de chômage de la commune est de 10,5 % (Insee-2012).
- Le territoire est également marqué par une part croissante des habitants bénéficiaires du RSA avec une augmentation de 13% entre 2012 - 2013 pour la ville. Les bénéficiaires du RSA sont également concentrés sur le quartier, ils représentent ainsi 11% du public accompagné par l'association d'insertion (AIP) pour la ville, soit 4 points de plus que la part de la population, en général.

Un public faiblement qualifié, en concurrence avec les autres bassins d'emploi

- Un public faiblement qualifié (62% des demandeurs d'emploi ont un niveau 5 et + - chiffre équivalent pour le quartier et la ville – source Pôle emploi), signifiant une forte concurrence des autres bassins d'emplois : une majorité d'employés et d'ouvriers – 58,8% - (contre 51,2% à l'échelle départementale et 39,6% à l'échelle régionale), 24,6% de professions intermédiaires (contre 26,7% à l'échelle départementale et régionale) et seulement 9% de cadres (soit bien moins qu'en Seine-et-Marne qui atteint 15,5%).
- D'une manière générale, on note une difficulté d'identification et de connaissance des publics du quartier, avec un système d'information et de suivi sur le quartier qui reste encore à organiser (avec l'entrée en politique de la ville).

Une sous mobilisation des dispositifs de droit commun

- Une partie des jeunes du quartier est accompagnée par la Mission Locale : ils représentent 7,7% du public Villeparisien, soit autant que leur poids de la population, mais il existe une difficulté à mobiliser les dispositifs de contrats aidés en direction de ce public (4 Cavis sur 189, 1 emploi d'avenir, sur 25...).
- Plus globalement, on recense peu d'opportunités en matière de dispositif d'aide à l'insertion (en dehors d'AIP), en matière de mise en place et de développement de la clause d'insertion mais plus largement sur le développement d'une offre d'insertion.
- De même, l'accueil de proximité : emploi et appuis à la création d'activité sont peu déployés.

Développement économique et emploi

Orientations stratégiques

1. Mieux connaître la demande et les besoins des habitants du quartier en matière d'emploi

- Se doter d'un outil partagé d'analyse statistique et d'observation sur la demande d'emploi du quartier
 - Construire un tableau de bord quartier partagé à partir des données de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion
 - Elaborer un suivi régulier et des enquêtes qualitatives sur la typologie et les besoins de la population
 - Désigner des référents politique de la ville dans l'ensemble des structures emploi et insertion et les animer
- Se doter d'un espace dédié à la mutualisation des bonnes pratiques

2. Mobiliser et développer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et d'insertion

- Renforcer la présence de proximité du SPE (Service public de l'emploi) en direction du quartier (permanence, action proactives...)
- Renforcer les mécanismes de priorisation pour les publics du quartier dans les entrées en dispositifs d'emploi (emplois d'avenir, contrat starter, Service Civique Volontaire, dispositifs d'accompagnement de Pôle emploi, Garantie jeune)
- Construire une offre et des parcours d'insertion adaptée, notamment grâce au recours à la clause d'insertion
- Lever les freins connexes à l'emploi (la maîtrise de la langue, l'accès au numérique : Atelier Pôle Emploi, ateliers informatiques de la Maison Pour Tous et la Maison de l'Emploi)

3. Faciliter la création et consolider le développement d'activité

- Développer des actions de sensibilisation et d'information sur la création d'activité et d'accès aux solutions d'accompagnement et de financement

Cohésion sociale

Cohésion sociale

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none"> - Villeparisis, Plaine et Monts de France - Centre Communal d'Action Sociale, Centre social (Maison Pour Tous) - Services jeunesse, enfance, culture, sport, loisirs, prévention... - Préfecture - Education nationale - La région via l'Agence Régionale de Santé - Le Département via la Maison Départementale des Solidarités - Caisse d'Allocations Familiales - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Associations (social, prévention, culture, loisir, sport...) - Bailleurs - Police Nationale, Police Municipale - Acteurs du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - ADSEA, association d'action éducative et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants et adolescents 0 - 18 ans - Jeunes adultes - Parents - Personnes âgées - Bénéficiaires du RSA - Jeunes décrocheurs - Habitants du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région - Contrat Enfance Jeunesse - Projet éducatif territorial - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Programme d'aménagement des rythmes éducatifs - Dispositifs d'appui au numérique - Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Fonds interministériel de prévention de la délinquance - Instruction éducation nationale du 28 novembre 2014 - Conventions interministérielles - Convention avec le bailleur

Cohésion sociale

Accès aux droits et aux soins

Une population fragilisée, mais un peu moins que dans d'autres quartiers prioritaires

- De nombreux indicateurs socioéconomiques sont dégradés pour la population du quartier qui connaît une dépendance aux prestations sociales.
- On note ainsi une sur - représentation de familles monoparentales – un taux oscillant entre 17% et 26% [données CGET (calcul sur l'IRIS 2010 « part des familles monoparentales » - territoire plus large que le Quartier « République » mais qui l'inclut à 100% et données bailleurs sur 954 locataires].
- Près de 10 % des personnes sont bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU C), soit un taux supérieur dans le quartier de + 4 points.
- Des allocataires du RSA toujours plus nombreux sur la commune : +28,5% (en trois ans, entre 2011 et 2013).
- Avec un revenu médian de 12 220€, le quartier se situe néanmoins dans la strate haute des 5 % des quartiers classés en politique de la ville.

Santé : une offre d'accès aux soins de premier secours limitée

- L'Indice de Développement Humain (IDH2), supérieur à 0,51, classe la ville comme non prioritaire. Toutefois, l'offre d'accès aux soins de premier secours est limitée : le nombre de médecins pour 100 000 habitants y est de 62 (chiffres Plaine et Monts de France) contre 79 en Seine-et-Marne (données CGET), soit un chiffre près de deux fois plus faible qu'en moyenne nationale (110). Une carence de spécialistes, de centres médicaux et hôpitaux est également relevée. 10 des 16 médecins ont plus de 60 ans et ne seront peut être plus là dans 5 ans. La densité de kinésithérapeute est inférieure de 57% à la moyenne départementale, elle-même inférieure de 36% à la moyenne nationale et la densité d'infirmiers est inférieure de 35% à la moyenne départementale, elle-même inférieure de 42% à la moyenne nationale (Source : département Seine et Marne)
- Par ailleurs, on relève, toujours sur ce domaine de la santé, une insuffisance de plans d'actions de prévention et peu de relais de proximité des campagnes nationales.

Des problèmes d'accès à la langue et au numérique

- Le quartier présente une population d'origine étrangère plus nombreuse (exemple : 49% des locataires de la Résidence Sociale Adoma (Les Sapins) sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne). L'accès à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française sont déjà développés mais restent encore limités (des ateliers sociolinguistiques au sein de la Maison Pour Tous). Une action de proximité sur ce domaine facilitera l'accès aux droits.
- Cette difficulté d'accès à l'information est également accrue pour ces publics, mais aussi plus largement pour une partie des bénéficiaires d'allocations sociales sur l'accès au numérique.

Cohésion sociale

Accès aux droits et aux soins

Beaucoup de services présents sur le territoire à destination des habitants du quartier

- La présence de service de proximité est relativement bien assurée avec une offre large portée par :
 - Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) apporte une réponse de proximité concernant l'aide sociale légale et facultative en assurant les relais nécessaires avec les autres partenaires (la CAF, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, Bailleurs, CPAM,) et dispose de plusieurs conventions complémentaires (permanence juridique, prévention, ...). Prise de rendez-vous pour les permanences du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).
 - Des accompagnements réguliers de la Maison Départementale des Solidarités sont proposés, avec notamment un partenariat avec l'association PIOL qui permet de mettre en place un Accompagnement Social lié au logement et sur le volet insertion, avec un appui de l'association Aide à l'Insertion Professionnelle (AIP).
 - Plusieurs autres services d'accès aux droits sont proposés, notamment l'aide d'un écrivain public et de l'association d'aides aux victimes (au sein de la Maison Pour Tous)...
 - La Mission Locale et l'Office Municipal de la Jeunesse (OMJ) jouent un rôle d'information concernant l'accès aux droits et aux soins en direction du public jeune.
 - Le service Logement – Habitat travaille en lien étroit avec différents partenaires comme : le CCAS de la ville ; l'ADIL 77 (Association Départementale d'Informations pour le Logement)...
 - L'ADSEA, association d'action éducative et sociale est mobilisée et intervient à Villeparisis en direction des publics jeunes

Cohésion sociale

Orientations stratégiques

Accès aux droits et aux soins

1. Lever les freins d'accès aux droits

- Développer les ateliers de formation sur le numérique
- Elargir l'offre sociolinguistique en permettant à un plus grand nombre d'y accéder

2. Renforcer l'offre de soins et de prévention

- Consolider l'offre de soins existante et la mise en lien avec cette offre (médiation santé, création d'une maison de santé)
- Développer des actions de prévention en matière de santé (avec l'appui du Centre Social, l'Agence Régionale de Santé...)

Cohésion sociale

Sport, Culture, Lien social, Citoyenneté

Des actions (sportives et culturelles) importantes mais qui restent à structurer au bénéfice du quartier

- Des équipements sportifs denses mais vieillissants : gymnases, piscine, terrains de football, cours de tennis, pas de tir à l'arc, pistes de bécossage et de patinage, skate park permettant à 145 adhérents issus du quartier de pratiquer une discipline (3% des adhésions de la ville).
- Trois lieux dédiés à la culture : médiathèque, conservatoire et centre culturel, appuyés d'un programme culturel proposé par la Maison Pour Tous, l'Office Municipal de la Jeunesse (la Maison de la Jeunesse, la ludothèque) et des associations villeparisiennes (danse, théâtre, musique, opéra...).
- Un rôle pivot de la Maison pour Tous sur le domaine du loisir, de la culture avec la mise en place de nombreux services et ateliers (Théâtre, multi média, exposition, danse, ateliers seniors, groupe femmes...).
- Des démarches déjà ciblées sur le quartier : le conservatoire avec l'école primaire Barbara (information, sensibilisation aux instruments), la médiathèque avec les 3 écoles primaires (Barbara, République, Joliot-Curie) (lecture, débats, jeux), la ludothèque qui a donné priorité cette année dans ses interventions, aux écoles du quartier
- L'office municipal de la jeunesse propose également de nombreuses activités, notamment pendant les vacances scolaires, il a mis en place le dispositif VVV (ville vie vacances) et anime une page Facebook en direction des jeunes pour mieux les informer.
- Généralement, le relais avec les structures sportives et culturelles est assuré avec les enfants, notamment dans le cadre scolaire. Les relais auprès des parents sont moins systématiques, notamment sur l'offre culturelle et de loisirs/vacances. Bien que les équipements soient proches du quartier, les habitudes de fréquentation ne sont pas installées : 7 adhérents pour les centres de vacances à l'OMJ, 10 recensés à la Maison de la Jeunesse et 12 à la ludothèque). Le conseil citoyen sera une opportunité d'information et de relais dans ce cadre.

Une fréquentation en baisse du centre de loisirs et des associations sportives

- Ici, comme dans d'autres quartiers prioritaires, la suppression des « bons Caf » a entraîné une baisse de fréquentation des jeunes du quartier aux différents services payants : centre social, actions sportives...

Une vie de quartier limitée

- En matière de lien social, des ressources associatives existent sur le territoire mais encore peu fléchées en direction du quartier. La population, dépendante de plusieurs bailleurs, peine à construire une vie de quartier : pas de fêtes de quartier. On peut observer également un phénomène de repli sur soi. Le quartier ne présente pas d'espaces de rencontres et de projets collectifs/collaboratifs.

Cohésion sociale

Orientations stratégiques

Sport, Culture, Lien Social, Citoyenneté

3. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et en faire un vecteur d'égalité femme/homme

- Renforcer la fréquentation des services de sports et de loisirs par l'intermédiation culturelle : informations ciblées, tarification adaptée
- Initier des actions collectives et favorisant l'égalité femmes-hommes

4. Favoriser « le vivre ensemble » et la citoyenneté

- Développer des actions conviviales, intergénérationnelles et citoyennes (valorisation de l'engagement, rencontres inter quartiers/résidences ou intergénérationnelles, fêtes de quartier, ...)
- Favoriser la participation des habitants et le développement associatif

Cohésion sociale

Réussite éducative

Des équipements scolaires et infrastructures d'accueil de proximité et de qualité

- Le quartier comprend un groupe scolaire « Barbara » qui accueille au total 360 enfants. Des enfants du quartier sont scolarisés aussi au sein de l'école maternelle République et élémentaire Joliot-Curie.
- On note une grande stabilité des équipes enseignantes et les écoles ne rencontrent aucune difficulté de fréquentation (pas de stigmatisation ou de phénomènes d'évidement..). La difficulté la plus fréquemment rencontrée par les élèves semble être la maîtrise de la langue. Si des remontées « d'incidents » sont recensées, elles ne sont pas plus fréquentes que dans les autres établissements du secteur.
- L'école élémentaire Joliot-Curie accueille également des enfants de la communauté des « gens du voyages » et un nombre limité (7 élèves) de la résidence sociale. Les élèves « primo-arrivants » ne sont pas scolarisés dans ces établissements mais à l'école Normandie- Niémen.
- L'école Barbara propose des enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) en portugais.
- La scolarisation des moins de 3 ans est limitée à 7 enfants. La scolarisation d'un enfant de moins constitue une toute première étape de son parcours scolaire et permet de favoriser sa réussite, notamment dans les secteurs les plus fragiles socialement et économiquement. Une convention de type classe spécifique moins de 3 ans pourrait être étudiée.

Des liens écoles collèges en place mais qui pourraient être renforcés

- Au niveau secondaire, les élèves du quartier sont scolarisés dans deux collèges avec des taux de réussite variables au Diplôme National du Brevet (DNB) : « Jacques Monod » avec 80,2% a été retraité en 2014, cependant, les résultats ont augmenté de 10 points pour la session de juin 2015 (91% de réussite), soit 4 points au dessus de la moyenne départementale.
- Le collège « Gérard Philippe » connaît un taux de réussite de 84,3% en 2015, soit 1 point de moins que les établissements de sa catégorie.
- Le collège « Jacques Monod » bénéficie d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'une ULIS -unités localisées pour l'inclusion scolaire, d'une classe d'espagnol à horaire renforcé (2 heures supplémentaires) depuis la rentrée 2014 sur les niveaux 4ème et 3ème.
- Des dispositifs « passerelles » sont en place entre écoles et collèges, mais les liens mériteraient d'être renforcés, afin d'assurer une meilleure transition entre ces niveaux.
- Un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) existe et est actif dans les deux collèges.
- Des partenariats pourraient être envisagés avec des entreprises pour faciliter l'accès aux stages et ou agir en prévention du décrochage. A cet effet, deux conventions de partenariat, l'une avec la municipalité et la seconde avec l'association France Bénévolat Seine-et-Marne ont été signées en octobre 2015. Par ailleurs des partenariats ont également été noués par les collèges avec des CFA.

Une nécessité de développer les actions de parentalité

- Au niveau primaire et secondaire, les besoins de développement d'actions de parentalité semblent importants, avec des interactions avec certaines familles parfois difficiles.
- La Maison pour Tous travaille sur cet axe avec la mise en place d'actions parents / enfants.

Cohésion sociale

Réussite éducative et parentalité

Des partenariats sur l'accompagnement éducatif et culturel bien établis

- Plusieurs projets et partenariats sont développés entre les écoles et les acteurs de la culture. La médiathèque travaille ainsi avec des classes des écoles du quartier sur plusieurs projets (Prix « Incorruptibles » sur la littérature jeunesse, sensibilisation aux livres traitant des relations intergénérationnelles, rencontre avec des auteurs...). Des actions sont également développées avec le centre culturel (art visuel, musique) Il en est de même pour le conservatoire qui est également un lieu de ressources pour les écoles.
- Des activités de découverte des métiers aéroportuaires (développer leurs connaissances, découvrir la réalité des métiers et les compétences à développer) sont proposées aux élèves du secondaire dans le cadre d'un conventionnement Conseil Départemental, Aéroports de Paris et l'association Air Emploi.
- La Maison Pour Tous a mis en place un travail qui s'inscrit dans les chartes de l'accompagnement scolaire. Il est axé sur la consolidation des acquis à travers des ateliers qui favorisent les transferts d'apprentissage (ludothèque, expositions, danse, informatique...).

Un plus faible investissement sur le numérique au sein des écoles

- On note en contrepoint, un plus faible investissement (matériel et programme) des écoles, au moins au niveau primaire, sur le numérique. Dans le cadre du Plan Collège Numérique, les deux collèges de la commune ont bénéficié d'un ordinateur dans chaque classe et d'un vidéoprojecteur interactif.

Cohésion sociale

Orientations stratégiques

Réussite éducative

5. Consolider les programmes d'accompagnement éducatif et d'ouverture culturelle

- Consolider les actions d'accompagnement éducatifs pour les enfants du quartier, notamment en lien avec le numérique
- Poursuivre et enrichir les actions culturelles en partenariats avec les écoles
- Développer l'ouverture professionnelle en direction des élèves du secondaire

6. Renforcer l'implication des parents pour une meilleure réussite éducative

- Développer les actions de parentalité en lien avec les écoles et les collèges (avec la mise en place éventuelle du dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants et d'un Espace parents)

Cohésion sociale

Prévention de la Délinquance

Des dispositifs de prévention et d'intervention actifs sur le territoire

- Une instance de concertation est en place depuis fin 2014 avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- La Police Municipale et Police Nationale sont présentes, avec une coopération en cours d'élaboration à l'échelle de la ville et la réalisation d'actions de sensibilisation, de prévention routière, de vidéo protection (en cours de déploiement).

Une coopération en marche

- A l'échelle de la ville, la délinquance générale constatée entre 2012 et 2014 a connu une hausse de sensible de 26%.
- Dans ce cadre, le quartier de République, ne constitue pas le secteur de la ville considéré comme le plus sensible, il est néanmoins confronté à des problématiques de délinquance variées et relativement récurrentes : incivilité, occupation de halls, trafic stupéfiant, dégradations ... Depuis le début de l'année 2015, 3 délits de voie publique sont recensés en moyenne par mois sur le secteur et 8 infractions de délinquance générale en moyenne (source : Police nationale). Un point de difficulté particulier est souligné par les acteurs autour de la résidence sociale avec des occupations de halls d'immeuble, des incursions, des violences ponctuelles entre personnes...
- Une implication des bailleurs sur les questions de tranquillité et de sécurité (coopération opérationnelle avec les Polices) est en cours de formalisation, et devrait permettre d'apporter des points d'amélioration

Cohésion sociale

Orientations stratégiques

Prévention de la délinquance

7. Favoriser la prévention et la tranquillité du quartier

- Poursuivre la coopération et la mobilisation interacteurs, notamment à travers le CLSPD et un meilleur repérage des types de délinquance
- Développer des actions de prévention/sensibilisation : sécurité routière, chantiers éducatifs, ...

Habitat & Cadre de vie

Habitat & Cadre de vie

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none">- Villeparisis, Plaine et Monts de France- Service logement, urbanisme, espaces verts, propreté, CCAS, Centre social- Préfecture- Bailleurs- Police Municipale, Police Nationale- Associations	<ul style="list-style-type: none">- Habitants / usagers du quartier- Commerces	<ul style="list-style-type: none">- Convention exonération TFPB- Charte GUP- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de le Délinquance

Habitat & Cadre de vie

Cadre de vie



1 820 habitants au total vivent dans le quartier

7 résidences sont concernées :

- **ADOMA** : 249 logements - **290** locataires
 - Les Sapins - Résidence sociale (228)
 - Pension de famille (21)
- **TMH** : 80 logements – 212 locataires sur le site de Villaudé et 20 logements – environ 50 personnes sur le site rue de Ruzé : **VALOPHIS** : 62 logements – **206** locataires
- **MAISON DU CIL** : 64 logements – **168** locataires
- **OPH77** : 30 logements dont 12 pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **RUF** : 28 logements – **87** locataires
- **PIERRES et LUMIERES** : **48 logements et 139 occupants**

Quelques lotissements pavillonnaires sont présents également

ADOMA	Familles monoparentales	9,6%
	Part des personnes de moins de 18 ans	13%
	Salariés	45%
	Bénéficiaires du RSA	33%
	Chômage	9%

Données communiquées par ADOMA

Maison du Cil	Familles monoparentales	22%
	Part de personnes seules	34%
	Salariés	58%
	Chômage	17%

Données communiquées par Maison du Cil

Habitat & Cadre de vie

Cadre de vie

Un quartier plutôt tranquille

- Le taux de logement social (20,5%) de la commune est légèrement supérieur au département (18,9%).
- Requalifié depuis 2012 dans le cadre du programme de rénovation du Vieux Pays, le quartier est inséré au cœur de la ville (à proximité des équipements et services publics), éloigné des transports en commun (RER B) avec des horaires de bus très variables.
- Le quartier compte à la fois des résidences privées (montrant des signes de dégradation) et de nombreux logements sociaux, gérés par 7 bailleurs : Adoma, OPH77, RUF, Pierres et Lumières, Maison du Cil, Valophis, TMH. Globalement, ces-derniers sont bien entretenus, réhabilités et résidentialisés et des espaces verts restent à promouvoir (Adoma). Des ressources sont présentes soit sur le quartier soit à proximité (gardiens ...), une qualité architecturales répondant aux attentes des habitants.
- De nombreuses commodités urbaines sont présentes : accessibilité automobile et piétonne, commerces de proximité, pharmacie, école, ...

Quelques points restent à traiter pour achever la mutation complète du quartier après sa rénovation

- Quelques défaillances sont perceptibles :
 - un stationnement parfois anarchique lorsque les habitations sont ouvertes (le cas de l'OPH77, un projet de résidentialisation sera soumis aux locataires), des parkings sécurisés et non exploités souvent (Adoma) et des dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants aussi (de manière ponctuelle).
 - Une signalétique délaissée parfois (aux abords de l'école, marquage au sol non systématique), avec des problèmes de stationnement sur les trottoirs.
 - Le recours aux clauses d'insertion par les bailleurs n'est pas pratiqué dans le quartier.
 - Une pédagogie à poursuivre auprès des habitants pour aller vers des pratiques toujours plus citoyennes : tri des ordures ménagères, respect des jours et endroits de collecte pour contrer les dépôts sauvages, respect des modalités de dépôts et ramassage des encombrants, ...
 - Les copropriétés dégradées rue de la République.
- La démarche « GUP » est enclenchée avec la mise en place d'un diagnostic en marchant, elle nécessite d'être poursuivie notamment avec la désignation d'un élu de référence au sein de la ville, ainsi que d'un référent technique "Gestion Urbaine de Proximité" au sein de la Ville et de chacun des bailleurs.

Une dynamique sur le « vivre-ensemble » à instaurer

- Les bailleurs ont une connaissance fine de la typologie de certains ménages, à travers les enquêtes sur l'occupation des logements sociaux avec des enquêtes de satisfaction régulières de certains bailleurs. L'OPH77, Adoma proposent de parcours résidentiels individuels et le recours à un conseiller en économie sociale et familiale.
- Peu d'actions collectives sont identifiées, pouvant traduire un certain repli : deux amicales de locataires comptabilisées, pas d'actions d'ouverture, de rencontres festives, d'espaces d'échanges, et d'aires de vie, induisant une difficulté à la mobilisation.
- Un manque d'ouverture sur l'extérieur de la résidence gérée par Adoma.

Habitat & Cadre de Vie

Orientations stratégiques

8. Promouvoir et conduire une gestion urbaine de proximité

- Développer des actions de coordination et d'entretien autour de la GUP grâce à des engagements entre acteurs (Bailleurs, ville, Etat...)

9. Renforcer l'implication des habitants dans la vie quotidienne de leur quartier

- Développer les projets collectifs, d'implication des habitants ou favorisant la mixité sociale et générationnelle

Axes transversaux

Axes transversaux

Jeunesse

- Prioriser les dispositifs emploi en direction des jeunes (emploi d'avenir, garantie jeune, parrainage, service civique...) (Pilier Emploi)
- Promouvoir les actions de découverte et de connaissance des activités économiques du territoire (Pilier Emploi)
- Faciliter l'accès aux dispositifs de deuxième chance et à l'apprentissage (Pilier Emploi)
- Favoriser la réussite scolaire notamment par l'accompagnement éducatif
- Renforcer la fréquentation des équipements et services culturels, sportifs et de loisirs par les jeunes des quartiers prioritaires (pilier Cohésion sociale)
- Développer les chantiers éducatifs et les espaces dédiés à la jeunesse (Pilier Cadre de vie)

Lutte contre les discriminations

- Déconstruire les préjugés, notamment en multipliant les rencontres entre jeunes et entreprises, et en développant le parrainage (Pilier Emploi)
- Développer les modes de recrutement non-discriminants (Pilier Emploi)
- Mieux informer les victimes potentielles de discrimination, et réduire les facteurs de risque, notamment par un partenariat avec le défenseur des droits (Pilier Cohésion sociale)
- Améliorer l'image du quartier, éviter la stigmatisation et (Piliers Emploi, cohésion et Cadre de vie)

Axes transversaux

Egalité femme / homme

- Mieux informer les femmes sur les dispositifs de création d'activité (Pilier Emploi)
- Développer des actions de prévention relatives aux violences faites aux femmes ou aux violences intra-familiales (Pilier Cohésion sociale)
- Favoriser la mixité dans le sport (Pilier Cohésion sociale)
- De façon transversale, intégrer la notion d'égalité filles/garçons dans les projets sociaux et pédagogiques

Gouvernance

Le pilotage du contrat

Deux types d'instances sont retenues pour le pilotage du contrat :

- Une instance technique qui pourra se réunir en formation restreinte (collectivité locale) pour le suivi courant de la mise en œuvre du contrat, en formation élargie à tout ou partie des autres signataires (Etat, Opérateurs, Bailleurs...), ainsi qu'à des représentants des habitants (Conseil Citoyen), ou encore dans le cadre de réunions thématiques pour le suivi régulier des différents piliers du contrat.
- Une instance de pilotage politique, rassemblant les signataires du contrat et qui pourra associer des représentants des habitants (Conseil Citoyen). Elle se réunira au moins une fois par an.

Un principe d'efficacité guidera la fréquence et le format des réunions de ces instances.

L'équipe Projet

Proposition d'organisation de l'équipe projet en charge du pilotage technique, de l'animation et du suivi du Contrat de Ville :

- Un chef de projet pour le Contrat de Ville (membre du comité de pilotage politique)
- La désignation de référents « Contrat de Ville » auprès des signataires et des acteurs clefs des trois piliers
- L'appui éventuel d'un adulte-relais qui assurera notamment le lien avec le Conseil Citoyen et le développement de certains projets « citoyen », de tranquillité et de lien social

Composition du Conseil Citoyen

Cette nouvelle instance participative est composée de 2 collèges : Un collège habitants et un collège acteurs locaux. Le centre social sera le porteur du Conseil citoyen.

Un référent pour chaque pilier ainsi qu'un bureau ont été nommés par les membres du conseil. Ce bureau et les référents participent aux instances de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

Le suivi et l'évaluation du contrat

Afin d'assurer sur toute la durée du Contrat de Ville, le suivi des objectifs opérationnels et des actions et, de mesurer les résultats obtenus, le présent contrat inclut des indicateurs quantitatifs et des éléments d'appréciation qualitative issus du diagnostic préalable à sa mise en place.

A partir de ces éléments, un bilan de la progression des orientations et des actions sera réalisé chaque année, il devra intégrer :

- Les éléments d'observation sur le quartier issus des systèmes statistiques des signataires notamment ceux de Pôle Emploi, de la Mission locale, de la Caisse d'Allocations Familiales, des bailleurs...;
- L'évolution et la progression des actions et de leurs indicateurs de réalisation ;
- Les propositions d'ajustements des actions en fonction des bilans de l'année passée et l'élaboration d'une programmation annuelle ;
- Les besoins en matière de formation, d'étude, d'appui au pilotage, des membres de l'équipe projet, du Conseil Citoyen et éventuellement des porteurs de projets associatifs.

Une évaluation des résultats du contrat à mi-parcours pourra être envisagée.

Ces éléments seront portés à la connaissance du Comité de Pilotage.

Gouvernance

Le pilotage du contrat

Deux types d'instances sont retenues pour le pilotage du contrat :

- Une instance technique qui pourra se réunir en formation restreinte (collectivités locales) pour le suivi courant de la mise en œuvre du contrat, en formation élargie à tout ou partie des autres signataires (Etat, Opérateurs, Bailleurs...), ainsi qu'à des représentants des habitants (Conseil Citoyen), ou encore dans le cadre de réunions thématiques pour le suivi régulier des différents piliers du contrat.
- Une instance de pilotage politique, rassemblant les signataires du contrat et qui pourra associer des représentants des habitants (Conseil Citoyen). Elle se réunira au moins une fois par an.

Un principe d'efficacité guidera la fréquence et le format des réunions de ces instances.

L'équipe Projet

Proposition d'organisation de l'équipe projet en charge du pilotage technique, de l'animation et du suivi du Contrat de Ville :

- Un chef de projet pour le Contrat de Ville (membre du comité de pilotage politique)
- La désignation de référents « Contrat de Ville » auprès des signataires et des acteurs clefs des trois piliers
- L'appui d'un adulte-relais qui assurera notamment le lien avec le Conseil Citoyen et le développement de certains projets « citoyen », de tranquillité et de lien social

Composition du Conseil Citoyen

Cette nouvelle instance participative est composée de 2 collèges:

- Un collège habitants (10 membres)
- Un collège acteurs locaux (6 membres)

Un référent pour chaque pilier ainsi qu'un bureau ont été nommés par les membres du conseil. Ce bureau et les référents participent aux instances de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville et sont élus pour 3 ans.

Le suivi et l'évaluation du contrat

Afin d'assurer sur toute la durée du Contrat de Ville, le suivi des objectifs opérationnels et des actions et, de mesurer les résultats obtenus, le présent contrat inclut des indicateurs quantitatifs et des éléments d'appréciation qualitative issus du diagnostic préalable à sa mise en place.

A partir de ces éléments, un bilan de la progression des orientations et des actions sera réalisé chaque année, il devra intégrer :

- Les éléments d'observation sur le quartier issus des systèmes statistiques des signataires notamment ceux de Pôle Emploi, de la Mission locale, de la Caisse d'Allocations Familiales, du bailleur...;
- L'évolution et la progression des actions et de leurs indicateurs de réalisation ;
- Les propositions d'ajustements des actions en fonction des bilans de l'année passée et l'élaboration d'une programmation annuelle ;
- Le suivi de l'engagement des crédits : Marne et Gondoire et Lagny-sur-Marne, d'une part, Etat, et autres signataires d'autre part...;
- Les besoins en matière de formation, d'étude, d'appui au pilotage, des membres de l'équipe projet, du Conseil Citoyen et éventuellement des porteurs de projets associatifs.

Une évaluation des résultats du contrat à mi-parcours pourra être envisagée.

Ces éléments seront portés à la connaissance du Comité de Pilotage.

Les signataires

Fait à Villeparisis, le 14 décembre 2014,

Le Préfet de Seine et Marne

Le Maire de Villeparisis

Le Président du Conseil Régional d'Ile de France

Le Président du Conseil Départemental
de Seine et Marne

Le Procureur de la République

Le Délégué territorial de l'Agence
Régionale de Santé

L'Inspection Académique de Seine et Marne

Les signataires

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Le Président d'Administration de la Caisse d'
Allocations Familiales de Seine et Marne

Le Directeur Territorial de la Seine et Marne
de Pôle Emploi

Le représentant d'Adoma

Le représentant de l'Office Public de l'Habitat 77

Le représentant de la Résidence Urbaine de France

Le représentant de Pierres et Lumières

Le représentant de la « Maison du CIL »

Le représentant de Valophis Habitat

Le représentant de Trois Moulins Habitat

Les signataires

Le Directeur Territorial de la Caisse des
Dépôts et Consignations

Le Directeur Territorial de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

Le Directeur Territorial de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Citoyen

Annexes

Conseil régional Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, **sur les axes prioritaires suivants** : politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi, amélioration du cadre de vie et mobilités, cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, (CISPD) Programme de Réussite Educative, veille éducative...). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Marne et Gondoire.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne

Les objectifs de la branche famille et donc de la Caf de Seine-et-Marne, en lien avec la politique de la ville se déclinent en 6 axes majeurs, qui rejoignent pour une large part les orientations des contrats de ville :

1/ La réduction des inégalités territoriales et sociale en matière d'offre d'accueil du jeune enfant par la prospection de nouvelles places d'accueil.

2/ Le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, aux services et actions de soutien à la parentalité. L'investissement de la Caf sur cette thématique se matérialise par :

- le déploiement de parcours attentionnés liés à une séparation, un deuil, l'arrivée d'un enfant ou d'un enfant porteur de handicap ou de maladie,
- des aides financières individuelles,
- le soutien aux dispositifs parentalité (Clas*, Laep*, Réaap*...).

3/ La structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs.

4/ L'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents avec la mise en place de réunions d'information collective et des permanences sur le territoire.

5/ Le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale par l'accompagnement à la préfiguration du centre social de la commune.

6/ L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, notamment à travers une action d'insertion en direction d'un public bénéficiaire de minima sociaux.

Enfin, un appel à projet « Réduction de la fracture numérique » a été lancée en 2014/2015 et reconduit pour la période 2015/2016. Il consiste à financer au titre de l'investissement et du fonctionnement des structures, et de leur apporter la formation nécessaire pour accompagner leurs publics dans leurs démarches administratives. Cette action vise à aider ces publics à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et de l'accès Internet afin de rendre plus accessible les sites de la Caf : caf.fr, mon-enfant.fr, vies-de-famille. L'objectif est de les rendre autonomes dans l'accès aux informations et l'accès à leur dossier allocataire.

- Laep* = Lieu d'accueil enfant parent
- Réaap* = Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
- Clas* = Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Extraits du Cadre National de l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine (29 avril 2015)

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls).
- Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble » (y compris l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants et le développement des TIG).
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie : travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves, interventions permettant de renforcer l'efficacité du travail de gestion quotidienne.

Les travaux d'amélioration du cadre de vie qui font l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation des loyers et des charges pour les locataires (en dehors d'une participation symbolique des locataires ou des accords collectifs).

Le coût résiduel pour l'organisme des actions menées, déduction faite des éventuels financements apportés par d'autres partenaires, doit au moins être égal à l'économie d'impôt générée par l'abattement fiscal.

La méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est fondée sur :

- L'association des représentants des locataires
- Un « diagnostic en marchant »
- La détermination d'un programme d'actions triennal
- Les modalités de suivi et d'évaluation

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera co-signée par l'organisme HLM, l'Etat et la collectivité locale (Lagny-sur-Marne / Marne et Gondoire) sur la base du cadre de travail ainsi déterminé. Les modalités de pilotage (Etat/collectivités) seront précisées dans la convention. Elle prévoira le dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs et désignera le représentant chargé de consolider le bilan annuel par quartier.

Le programme d'action défini et contractualisé fera l'objet de points d'étape réguliers, auxquels les représentants des locataires seront associés, ainsi que la collectivité dans le souci d'articulation avec la démarche GUP.

Des enquêtes de satisfaction par quartier seront menées selon des modalités et une périodicité définie dans la convention.